



## Cahier des charges Procédure libre Prestation de services

Adjudicateur : REFLET 31  
19 rue Marc Arcis  
31200 TOULOUSE

Objet du Marché  
Prestation Infographie

Etabli en application de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics – Décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005.

**Date limite de réception : 05/10/2015**

Valoriser l'image de soi

Reflet 31

19, rue Marc Arcis - 31200 Toulouse

Tel / Fax 05 61 47 21 78 - Portable : 06 82 25 42 17 - e-mail : [reflet31@wanadoo.fr](mailto:reflet31@wanadoo.fr) - site : [reflet31.asso.fr](http://reflet31.asso.fr)



## 1 – Les Clauses techniques

### I-Contexte

L'association REFLET 31 propose des ateliers pour des demandeurs d'emploi orientés par le PLIE –Toulouse Métropole- afin de dynamiser leur recherche d'emploi.

L'action « L'Insertion sur son 31 » proposera différents ateliers afin de redynamiser les participants : expression théâtrale, photo, écriture. Un spectacle de théâtre sera présenté au public le samedi 5 décembre 2015, au Théâtre des Mazades. Une exposition photo sera réalisée et présentée au public, au Théâtre des Mazades. Un livret sera vendu le soir du spectacle.

Cette action sera financée dans le cadre du PLIE, par Toulouse Métropole, le FSE et le Sicoval, et dans le cadre de la Politique de la Ville par la Mairie de Toulouse, l'Acse (Préfecture de Haute-Garonne), le Conseil Régional Midi-Pyrénées. Cette action est soumise à l'acceptation du dossier de demande de subvention, instruit par Toulouse Métropole – Projets spontanés PLIE.

### II –Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le choix d'un prestataire Infographiste pour la réalisation d'un livret regroupant des photos, des témoignages et des écrits, en vue du spectacle de théâtre et de l'exposition photo.

### III –Objectif de la prestation

Il s'agit de réaliser un livret en couleur d'une quarantaine de pages, selon un format à définir avec la structure, regroupant photos, témoignages et écrits réalisés par les participants à l'action « Reflet 31 ».

Ce livret sera vendu le soir de la représentation théâtrale à 2€.



#### IV – Durée

La prestation d'infographie aura lieu entre le 15 octobre 2015 et le 6 novembre 2015.  
Le prestataire devra faire preuve de réactivité et de disponibilité pendant la période citée.  
On lui demandera de faire le lien avec l'imprimeur.

#### VI – Contenu

La prestation devra comprendre la réalisation d'un livret d'environ 40 pages, en couleur, à un format à définir : réalisation et proposition de maquettes, mises en page, lien avec l'imprimeur pour la transmission des fichiers.  
Le prestataire travaillera en collaboration avec l'équipe de l'association, notamment avec la coordinatrice de l'action.

#### VII – Evaluation

Des retours sur le déroulement de la prestation seront effectués régulièrement à la coordinatrice de l'action.

## 2- Les Clauses administratives particulières

### I –Lieu d'exécution de la prestation

Des réunions de travail pourront avoir lieu à l'association Reflet 31. La prestation sera cependant exécutée chez le prestataire.

### II – Le matériel

Le prestataire devra fournir le matériel nécessaire à la réalisation de la prestation.

### III – Les pièces contractuelles du marché

Le cahier des charges signé.

Un devis.

Un C.V montrant son expérience avec différents publics.

### IV- Sélection des candidats

Les candidats doivent répondre par mail, courrier ou dépôt papier au siège de l'association.

Les critères relatifs à l'appréciation des offres sont :

- La qualification en Infographie
- L'expérience en Infographie
- Les qualités nécessaires à cette prestation : écoute, bienveillance, réactivité, disponibilité

### V- Les modalités de paiement

Le prix de la prestation est ferme pour toute la durée de l'action.

La prestation sera payée sur présentation d'une facture portant les mentions légales.

La demande de paiement à l'issue de la prestation devra parvenir à l'adresse suivante :

REFLET 31 – 19, rue Marc Arcis – 31200 Toulouse

### VI – Assurance

Le prestataire doit contracter les assurances permettant de garantir sa responsabilité à l'égard du pouvoir adjudicateur et des tiers, victimes d'accidents ou de dommages causés.

La responsabilité civile professionnelle doit être à jour et couvrir toute la période de la prestation.

## VII – Modalité d'intervention du FSE

Le programme d'actions de REFLET 31 bénéficie du soutien financier du Fonds Social Européen (FSE).

L'association REFLET 31 a sollicité pour ce marché le FSE. Dans ce cadre, le titulaire dudit marché s'engage à respecter les obligations suivantes en matière de publicité :

Informé le public du concours financier du FSE.

Tout document donné aux participants, si c'était le cas, comprend les 2 logos du FSE.

## VIII – Exécution de la Prestation

Dans l'hypothèse où la prestation serait non conforme à la commande, le pouvoir adjudicateur serait contraint de demander au prestataire de reprendre les études à ses frais.

## IX – Résiliation

### 1- Résiliation pour événements extérieurs au marché

- Décès ou incapacité civile du titulaire. En cas de décès ou incapacité civile du titulaire, le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché.
- Redressement judiciaire ou liquidation judiciaire. En cas de redressement judiciaire ou liquidation judiciaire, le marché est résilié.

### 2- Incapacité physique du titulaire

En cas d'incapacité physique manifeste et durable du titulaire compromettant la bonne exécution du marché, le pouvoir adjudicateur peut résilier le marché.

### 3- Résiliation pour événements liés au marché

Difficulté d'exécution du marché : lorsque le titulaire est mis dans l'impossibilité d'exécuter le marché du fait d'un événement ayant le caractère de force majeure, le pouvoir adjudicateur résilie le marché.

L'adjudicateur s'engage à mettre à disposition des locaux adaptés.

Litiges : Les litiges seront portés devant le Tribunal territorialement compétent.